Syndicat mixte pour l'aménagement, l'entretien, la gestion du plan d'eau

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGA Patrimoine public et environnement –
Stratégie foncière et immobilière
N° 2025-D-01

DECISION PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT, L'ENTRETIEN ET LA GESTION DU PLAN D'EAU DE LA GRANDE PRAIRIE

CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE POUR LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE D'ENEDIS SUR LA PARCELLE CADASTREE AR 277 SUR LA COMMUNE DE SAINT-YRIEIX

Le PRESIDENT du SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT, L'ENTRETIEN ET LA GESTION DU PLAN D'EAU DE LA GRANDE PRAIRIE (SMAPE)

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°12 du comité syndical du 9 septembre 2020 portant délégation d'attribution du comité syndical au Président,

Considérant le projet en cours de construction de plusieurs centrales photovoltaïque sur les bâtiments hébergeant le comité départemental de pétanque et de jeu provençal,

Considérant la demande d'ENEDIS pour le raccordement électrique et l'installation d'armoires,

Considérant que l'occupation fait l'objet d'un bail à construction avec le comité et que le bailleur ainsi que le preneur doivent autoriser la signature de la convention de servitude de passage,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée la convention de servitude de passage pour l'implantation d'une ligne souterraine sur la parcelle cadastrée AR 277 au lieu-dit Fontastier sur la commune de Saint-Yrieix-sur-Charente, au profit de la société ENEDIS enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442 et dont le siège social est situé 34 place des Corolles 92079 Paris La Défense.

Article 2 – La présente convention de servitude est conclue à titre gracieux.

Article 3 – La servitude de passage fera l'objet d'une publication au service de la publicité foncière, par acte authentique notarié, les frais dudit acte à la charge d'ENEDIS.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 31 MARS 2025

Le Président,

Jean-Jacques FOURNIE

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 31 MARS 2025
Publié ou notifié,
Le 31 MARS 2025